



PARTICULIERS



**VOULEZ- VOUS VENDRE VOTRE BIEN IMMOBILIER
MAIS SANS PASSER PAR UNE AGENCE !**

C'EST POSSIBLE GRÂCE À NOTRE SITE INTERNET !

SWISSHOMES VOUS PROPOSE LA CLÉ DE TROIE !

Proposition 1

1. Un espace personnalisé pour afficher votre bien immobilier. C'est vous seul qui avez l'accès au site SwissHomes, avec un code d'accès. Une page d'édition pour vous comme cet exemple :
<http://www.swisshomes.com/full.asp?ky=511&pg=>
2. Le titre de l'annonce apparaîtra comme suit : « **Un particulier vous propose** »
3. Vous êtes seul maître de vos clients (visites etc.) car SwissHomes dirige les intéressés directement sur votre e-mail ou par téléphone.
4. Vous procurerez les photos ainsi que le commentaire pour le site. (Possibilité de nous mandater pour prendre des photos).
5. Quatre langues à dispositions.
6. Une assistance technique permanente.
7. Un réseau médiatique sur le plan National et International.
8. Coût de cette prestation frs. 1'200.- TVA en sus, jusqu'à la vente. Le paiement intervient simultanément à la conclusion du contrat.
9. SwissHomes s'engage à réinvestir immédiatement 40 % du prix dans la publicité en faveur du site Internet www.swisshomes.com .

(Selon l'exemple ci-dessous).



Proposition 2

1. Un espace personnalisé pour afficher votre bien immobilier. Exemple :
<http://www.swisshomes.com/full.asp?ky=52&pg=>
2. Le titre de l'annonce apparaîtra comme suit : « **SwissHomes vous propose** »
3. Vous êtes seul maître de vos clients (visites etc.) SwissHomes vous communiquera le nom des intéressés. Suivi de vos clients jusque chez le notaire.
4. Nous nous déplaçons pour prendre les photos de votre bien.
5. Quatre langues à dispositions.
6. Une assistance technique permanente.
7. Un réseau médiatique sur le plan National et International.
8. Aucun frais payable d'avance.

Une commission forfaitaire (uniquement en cas de vente) de frs. 5'000.- TVA en sus. Le paiement sera effectué directement par le notaire en déduction du prix de vente.
9. Publicité sur Internet.

SwissHomes compte 1400 visiteurs par jour et consulté par plus de 50 pays



Proposition 3



1. SwissHomes vous propose un contrat de courtage aux normes SVR. (Société Vaudoise des Régisseurs).
2. Un espace personnalisé pour afficher votre bien immobilier, selon ce modèle : <http://www.swisshomes.com/full.asp?ky=52&pg=>
3. Swisshomes est chargé, avec ou sans exclusivité du mandat, d'intervenir comme négociateur en ce sens qu'il s'entremettra entre vendeur et amateur en vue de faire aboutir la vente ou, comme indicateur en ce sens qu'il signalera l'objet aux personnes susceptibles de s'y intéresser.
4. Le taux de commission due au courtier par le vendeur, si l'affaire aboutie grâce à la négociation qu'il a conduite ou à l'indication qu'il a fournie, est fixé à :
5. 5% pour la première tranche du prix de vente jusqu'à CHF. 500'000.- plus TVA.
3% pour la tranche entre CHF. 500'001.- à CHF. 4'000'000.- plus TVA.
2 % pour la tranche au-delà CHF. 4'000'001.- plus TVA.
6. En cas de résiliation du contrat ou, que vous vendiez votre bien par vous-même ou, que l'objet est vendu avec une autre agence, (que vous avez mandaté) une participation forfaitaire de CHF. 1'200.- sera due à SwissHomes pour ses frais.
7. Le courtier peut faire appel à toute collaboration de son choix et sous sa responsabilité.
8. Le contrat confère au courtier le pouvoir de consulter et de requérir toutes copies et pièces officielles en matière fiscale, cadastrale et autres, concernant l'objet à vendre.
9. La commission de courtage est comprise dans le prix de vente. Le contrat est renouvelable tacitement de mois en mois et peut être résilié par les deux parties moyennant un préavis d'un mois. La commission sera payable lors de l'encaissement du prix de vente ou, sur l'acompte des 10 % pour la réservation en cas de vente à terme ou à emption.
10. SwissHomes prends à sa charge toutes les dépenses liées à la vente du bien immobilier (déplacement, création du dossier vente complet avec photos, publicité sur Internet, publication dans la presse écrite et radio).

Nous informons immédiatement tous nos clients susceptibles d'être intéressés par l'objet du mandat,
11. Finaliser la vente dans le plus bref délai en dirigeant le client dans ces démarches, le conseillant à obtenir le meilleur financement et personnalisé, comprenant les assurances liées à son acquisition. Constituer le dossier pour le notaire afin qu'il établisse un projet d'acte avant la signature.

